

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRU

Séance du : 18 octobre 2016

Présents : Mrs DEBAT Serge, PAILHAS Michel, DUCASSE Christophe, DHUGUES J. Louis, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, FERRER Alain, IRIGOYEN Bruno
Mmes DUBIE Karine, BERTHIER Aline, LEROY Sandrine

Absents excusés : Mrs THUILLER Alain, MAUPEU Maurice, Mme SAUX Monique,

Secrétaire : LEROY Sandrine

43. Objet de la délibération : 1. Commande publique / 1.1 Marchés publics

Choix de l'entreprise : Essais du réseau d'assainissement, étanchéité et compactage.

Suite à l'appel d'offre lancé le 26 juillet 2016 au sujet du contrôle de l'étanchéité et du compactage de l'assainissement collectif de la commune, cinq entreprises ont répondu pour les montants suivants :

1. SARP SUD OUEST pour 46 320,00 € HT / 55 584,00 € TTC.
2. SOS VILLAGE ASSAINISSEMENT pour 63 850,00 € HT / 76 668,00 € TTC.
3. RESOLOGY pour 41 955,00 € HT / 50 346,00 € TTC.
4. SANITRA FOURRIER pour 62 031,00 € HT / 74 437,20 € TTC.
5. GEOTEC (uniquement pour le contrôle du compactage) pour 9 130,00€ HT/10 956,00€ TTC

Après analyse des offres par le cabinet BDEE et la commission d'appel d'offres, il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre la mieux disante de la société SARP SUD OUEST pour 46 320,00 € HT / 55 584,00 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

44. Objet de la délibération : 3. Domaine et patrimoine /3.5 Actes de gestion du domaine public.

Stade – centre aéré : transfert de terrains à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc (3CP)

Dans le cadre de la construction d'un complexe sportif et d'un futur centre aéré par la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc (3 CP) sur les terrains communaux de Pouyastruc cadastrés WB147, Monsieur le maire demande au conseil municipal de statuer sur le transfert de ces terrains à la 3 CP.

A cet effet, il propose plusieurs solutions :

1. Ne pas transférer ces terrains.
2. De transférer ces terrains pour l'euro symbolique.
3. De transférer ces terrains pour un montant de (Vente des terrains).

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la solution 2 et demande que les frais notariés et de géomètre soient acquittés par la 3 CP ; et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

45. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.9 Prise de participation.

SDE : choix des travaux pour 2017.

Suite au courrier envoyé par le président du SDE en date du 5 octobre 2016, concernant les travaux que souhaiterait engager la commune de Pouyastruc pour l'année 2017, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'aménager la rue des Espiades en éclairage public.

46. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Dérogation raccordement à l'assainissement collectif.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de prendre un arrêté instituant pour les constructions récentes un délai de raccordement à l'assainissement collectif.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder ce délai et demande de le porter à 10 ans à compter de l'obtention du permis de construire.

47. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Modification du zonage d'assainissement collectif.

Monsieur le maire explique qu'au vu de certaines contraintes techniques et aléas, il y a lieu de modifier le zonage d'assainissement collectif de la commune de Pouyastruc. Sont exclus :

- Secteur 1 : Route de Bigorre, parcelle cadastrée D558.
Rue des écoles, parcelle cadastrée D1194.
- Secteur 2 : Route du Pic du midi, parcelles WB61, F240 et F238.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette modification du zonage de l'assainissement collectif et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**48. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions
Amendes de police**

Dans le cadre du programme amendes de police, la commune de Pouyastruc sollicite le conseil départemental pour obtenir une subvention la plus élevée possible pour l'installation d'un radar pédagogique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à instruire ce dossier.

**49. Objet de la délibération : 7. Finances locales /7.5 Subventions
Demande de subvention exceptionnelle de la part du club de rugby de Pouyastruc.**

Le club de rugby de Pouyastruc a décidé de s'équiper d'un défibrillateur. Il demande si le conseil municipal serait d'accord pour participer à son financement et propose de mettre à disposition le défibrillateur en cas de besoin (manifestations) à la municipalité ou aux autres associations (sous réserve que le club de rugby n'en ai pas besoin).

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 300,00 € au club de rugby pour participer à l'achat du dit défibrillateur.

50. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant.

Séance du 18 octobre 2016

1. Commande publique / 1.1 Marchés publics

Choix de l'entreprise : Essais du réseau d'assainissement, étanchéité et compactage.

3. Domaine et patrimoine /3.5 Actes de gestion du domaine public.

Stade – centre aéré : transfert de terrains à la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc (3CP)

7. Finances locales / 7.9 Prise de participation.

SDE : choix des travaux pour 2017.

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Dérogation raccordement à l'assainissement collectif.

Séance du 18 octobre 2016

8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.

Modification du zonage d'assainissement collectif.

7. Finances locales /7.5 Subventions

Amendes de police

7. Finances locales /7.5 Subventions

Demande de subvention exceptionnelle de la part du club de rugby de Pouyastruc.

Questions diverses

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

SAUX Monique Absente excusée

THUILLER Alain Absent excusé

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice Absent excusé

DUBIE Karine